

Monsieur Nicolas MELIET  
*Président du Syndicat Armagnac Ténarèze*

A Mmes et MM. les Membres  
du Comité Syndical

ÉAUZE, le 28 juin 2024

**CONVOCAION AU COMITÉ SYNDICAL**

Au siège du Syndicat Armagnac Ténarèze  
Z.I. "Lauron" - Route de Nogaro - 32800 ÉAUZE

Le Conseil Syndical se réunira le **jeudi 4 juillet 2024 à 14 h 30.**

Numéro d'ordre	Ordre du Jour
	Validation du procès-verbal de la réunion du 27/03/2024
	Affaires générales
1	Convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat et la valorisation d'énergies
2	Occupation sans titre
	Technique
3	Vente de pièces en stock
	Finances
4	Effacement de dette
5	Prêt de 329 000 euros
	Questions diverses



**S . A . T**  
**Syndicat Armagnac Ténarèze**  
Services des Eaux et des Assainissements

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos respectueuses salutations.

Le Président,



Nicolas MELIET

*Depuis le 1<sup>er</sup> août 2022, le régime dérogatoire applicable au fonctionnement des Assemblées délibérantes qui valait pendant l'état d'urgence sanitaire ne s'applique plus.*

*Ainsi, depuis cette date, les réunions sont publiques, elles ont lieu dans les lieux habituels de réunion. Un seul pouvoir par élu est autorisé et le quorum est revenu à plus de la moitié des membres.*

*À défaut de quorum, l'Assemblée sera convoquée à trois jours, au moins d'intervalle. Elle pourra délibérer sans conditions de quorum.*

**Important** : outre la mise à disposition des documents liés à ce conseil sur le site du SAT, ces derniers vous seront également adressés par mail. En cas d'impossibilité d'assister à la réunion et afin de respecter la règle de quorum, prière de contacter votre suppléant(e) dont le nom vous est mentionné ci-dessous. La liste des suppléants est également disponible sur le site internet du S.A.T.\* (dans organisation/Comité Syndical). Vous pouvez nous contacter au ☎ : 05.62.09.82.99 afin d'obtenir les coordonnées de votre suppléant(e).

\*Nom utilisateur : sat32      Mot de passe : CS

**N.B. : nous vous demandons de bien vouloir nous informer de votre présence ou absence à cette réunion.  
Merci de nous donner l'information avant mardi 2 juillet 2024, dernier délai.**